



Vol de carte bleue et abus de confiance

Par **fleur2jade_old**, le **18/10/2007 à 14:41**

Bonjour,
Ma question porte sur un problème qui m'est arrivé en rapport avec la récente affaire de vol de carte bleue qui a fait jurisprudence. Je voudrais savoir si mon cas rentre dans cette jurisprudence et s'il est défendable.
En 2003, je vivais à Paris en collocation avec un homme. Je suis tombée en dépression et j'ai dû arrêter de travailler. J'étais tellement mal que je ne pouvais même pas sortir de chez moi. Connaissant mon coloc depuis un an, je lui ai remis ma carte bancaire afin qu'il fasse les courses pour moi et pour l'appart. Quelques mois après, allant beaucoup mieux et désirant reprendre ma vie en main, un nouvel appart, etc..., je me suis aperçue qu'il avait fait des retraits et des achats avec ma carte pour son propre compte. Environ 7000 euros. J'ai porté plainte contre lui pour abus de confiance. Depuis, je n'ai pas de nouvelles de la plainte. Cette personne n'est pas du tout solvable, connue de la police. Est-ce que je peux demander à ma banque de me rembourser la somme "volée"?
Merci de me répondre.

Par **papa tango charly_old**, le **28/10/2007 à 20:51**

Il ne s'agit pas de vol, mais de détournement et abus de confiance, peut-être aggravé par votre situation de faiblesse...
Néanmoins, il ne faut pas rêver : d'une part, vous lui avez volontairement remis votre carte bancaire et confié le code ; vous vous coupez donc tout recours vis-à-vis des banques. D'autre part, ne s'agissant pas de vol, et n'y ayant pas de violences ; que par ailleurs votre ex-coloc est insolvable, la justice se contentera certainement de lui remonter les bretelles, le cas échéant, un point c'est tout. Elle est bien trop accaparée par des cas plus graves et par le nombre de dossiers...
7000 €, ce n'est pas si cher pour une leçon que vous retiendrez toute votre vie...

Par **fleur2jade_old**, le **29/10/2007** à **10:49**

Bonjour,rnrnMerci de vos réponses. Elles confirment ce que je prévoyai. Il est grand temps que je laisse cette affaire au passé, de plus, comme vous le dites, la leçon aurait pu être beaucoup plus lourde.rnrnMerci encorernFleur2jade